



Objectif : accompagner les entreprises



Où en sommes-nous ?

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, la Zone à Faibles Émissions est active et contribue à l'amélioration de la qualité de l'air. Son évolution se précise et son efficacité va être confortée par l'extension du dispositif aux véhicules particuliers. Avec un horizon : la sortie totale du diesel en 2026.

Pour que cette évolution corresponde aux enjeux de mobilité des professionnels, le conseil métropolitain a approuvé le 15 mars dernier l'organisation d'une concertation approfondie. Elle permettra de faire le point sur le dispositif ZFE en place et préparer au mieux l'extension du dispositif ZFE aux véhicules professionnels (poids lourds, Véhicules Utilitaires Légers) de crit'air 2 d'ici 2025/2026.

« Aujourd'hui, les agglomérations sont confrontées à un excès de polluants dus aux transports et à la diésélisation du parc des voitures particulières... En réalité, ce qui compte, c'est l'air que l'on respire. C'est pourquoi il faut analyser les concentrations de polluants davantage que leurs émissions. »

Jean-Félix Bernard, président d'Airparif (le monde)



Concertation

Retour sur le premier atelier avec les professionnels portant sur l'optimisation de la communication

L'échange a permis de faire remonter vos besoins et sources de préoccupations, notamment :

- Développer une signalétique à l'entrée de bien en amont de la ZFE
- Donner de la visibilité à long terme sur le projet en intégrant une communication de « rappels » (telle que la fin d'exonération, par exemple)
- Communiquer sur le terrain (prévoir des animations en entreprises, par exemple)
- Cibler la communication selon les professions, en y intégrant les mesures d'accompagnement
- Mettre en correspondance les types de véhicules et leurs effets sur l'environnement (plus ou moins positifs) comme réalisé à Grenoble
- Proposer un catalogue de solutions « constructeurs »
- Relais entreprises, mise à disposition de supports visuels : affiches A3 / réglementation & bonnes pratiques



Zoom sur la délibération du mois de mars :

> Consultable intégralement via le lien suivant : www.grandlyon.com/services/zfe-mode-demploi.html

Le **15 mars**, les élu-es de la Métropole ont voté le principe d'une extension de la ZFE aux véhicules particuliers et la volonté d'engager la sortie du diesel pour tous les véhicules dans la ZFE. Cela passe par trois objectifs :

- > Renforcer l'accompagnement des entreprises, des salariés et des organismes de transport de marchandises.
- > Dépolluer toutes les catégories de véhicules afin d'améliorer la qualité de l'air en facilitant l'acquisition de véhicules moins polluants ou le changement de motorisation des véhicules existants.
- > Encourager le recours aux mobilités alternatives en développant le réseau de transport en commun lyonnais (TCL), le Réseau Express Vélo et l'autopartage, le covoiturage et le renouvellement du parc roulant vers les véhicules propres, en augmentant les bornes de recharge.

